

# Règlement d'ordre spécifique relatif à l'organisation de l'épreuve de vérification de connaissances des concours d'accès au niveau C – AF25C067 (en français)

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon portant le Code de la Fonction publique wallonne, un concours d'accès au niveau C pour l'obtention du grade d'Assistant(e) Contrôle électrique, mécanique, électromécanique, électronique et télécommunications (67), est organisé par la Direction Talents Wallonie, en français, dont le programme de concours a été approuvé par la ministre en charge de la Fonction publique en date du 20 juin 2025, et porté à la connaissance des candidats lors de l'appel à inscription

L'épreuve écrite de vérification de connaissances dudit concours est décrite dans le programme de concours, et organisée conformément au Code de la Fonction publique wallonne

Les modalités pratiques concernant le déroulement de l'épreuve sont précisées dans la convocation à l'épreuve

## 1. Conditions de réussite et notation

L'épreuve écrite donne lieu à un résultat final global et ne comporte pas de sous-épreuve. S'agissant de questions à choix multiple (QCM), les points sont attribués de la manière suivante

- Il sera attribué 3 points par réponse correcte
- Pour une réponse fautive ou plus d'une réponse, la pénalisation s'élèvera à 1 point maximum
- Si vous ne répondez pas à une question, aucun point ne sera retiré

Conformément au règlement de concours, a réussi l'épreuve de vérification de connaissances le candidat qui obtient au moins 50% des points

Les lauréats de l'épreuve conservent le bénéfice de leur réussite sans limite dans le temps.

La réussite de l'épreuve de vérification de connaissances du concours permet d'en présenter ensuite l'épreuve finale.

## 2. Composition du jury

Le jury est composé conformément au règlement général des épreuves de concours d'accès. La composition exacte du jury peut être obtenue sur demande écrite à la Direction Talents Wallonie, Boulevard E. MELOT, 50 à 5000 Namur

### 3. Date et lieu

L'épreuve écrite dudit concours, d'une durée de 3 heures, aura lieu pour tous les candidats le **Samedi 03 octobre 2026**, et les candidats sont attendus à **09h00 précises** dans les locaux suivants :

#### **Auditoire Aula Major (L01),**

U-Namur  
Faculté de Philosophie et Lettres,  
Rue Joseph Grafé, 1 - 5000 Namur,  
(accès via entrée principale de la faculté)

Les candidats sont convoqués par lettre au moins huit jours calendrier avant la date de l'épreuve.

### 4. Communication des résultats

Les résultats de chaque candidat lui seront communiqués par écrit par la Direction Talents Wallonie.

Les résultats ne seront en aucun cas communiqués par téléphone ou tout autre moyen ni à une tierce personne.

Dans les 30 jours à dater de la communication des résultats obtenus, les candidats peuvent obtenir des explications sur leur résultat, sur demande écrite à la Direction Talents Wallonie, sise boulevard E. MELOT 50 à 5000 Namur ou par mail à l'adresse [accession@spw.wallonie.be](mailto:accession@spw.wallonie.be).

Fait à Namur, le .....**02 JUIL 2026**

La Présidente de Jury,



Carine CELEN,

Conseillère